

Madame, Monsieur,

Par arrêté interdépartemental n° 2022-DCPPAT/BE-030 en date du 1er avril 2022 a été prescrite sur les communes de Yzeures sur Creuse et La Roche Posay une enquête publique unique Préalable à l'autorisation environnementale, au titre de la loi sur l'eau, relative au projet hydroélectrique sur le moulin de Gâtineau.

Après une lecture approfondie du dossier, je tiens à souligner l'effort particulier apporté à la partie « continuité écologique » et à « l'étude environnementale ».

Je suis favorable à ce projet qui va dans le sens d'une production d'énergie propre et durable (production électrique avec une énergie renouvelable constante) associée à une réhabilitation des fonctions écologiques des cours d'eau.

Cordialement.

Edouard de LUZE